

Bruxelles, le 24 avril 2018
(OR. en)

7834/18

JEUN 38
EDUC 122
CULT 38
RELEX 309

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	7103/18 JEUN 28 EDUC 96 CULT 27 RELEX 225
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe - <i>Adoption</i>

Le groupe "Jeunesse" a élaboré le projet de conclusions visé en objet en vue de son adoption lors du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" des 22 et 23 mai 2018. Le texte recueille désormais l'accord de toutes les délégations.

Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer l'accord intervenu et à transmettre le texte au Conseil en vue de son adoption, puis de sa publication au Journal officiel.

Projet

Conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPELANT:

1. Le contexte politique dans lequel s'inscrit cette question, tel qu'il est décrit à l'annexe des présentes conclusions.

PREND ACTE DE CE QUI SUIT:

2. Les priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité énoncées dans la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans lesquelles il est reconnu que les jeunes apportent une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité et il est réaffirmé qu'ils peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits.
3. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (programme 2030) adopté par les Nations unies en septembre 2015 et les objectifs de développement durable (ODD), qui constituent, fondamentalement, un cadre politique porteur de changement visant à éradiquer la pauvreté et à parvenir au développement durable. Ils reposent sur une approche équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale, intègrent les questions fondamentales que sont la gouvernance et des sociétés pacifiques, harmonieuses et inclusives et tiennent compte des liens essentiels existant entre leurs objectifs et leurs cibles.
4. La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui prévoit d'encourager la résilience de la société, notamment en consacrant davantage d'efforts dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la jeunesse afin de promouvoir le pluralisme, le vivre-ensemble et le respect.

5. Le consensus européen pour le développement, selon lequel les jeunes sont des acteurs du développement et du changement et, en tant que tels, contribuent de façon déterminante au programme à l'horizon 2030, notamment par leur capacité d'innovation, et qui prévoit que l'Union européenne et ses États membres chercheront également à renforcer les droits des jeunes et leur autonomie en ce qui concerne la conduite des affaires publiques, y compris en encourageant leur participation aux économies, aux sociétés et aux processus décisionnels au niveau local, notamment dans le cadre des associations de jeunesse.
6. Le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe¹, qui insiste sur le rôle important des "valeurs européennes".
7. La réunion de consultation régionale européenne "Jeunesse, paix et sécurité", qui s'est tenue à Bruxelles du 25 au 27 septembre 2017 et était organisée par le Service européen pour l'action extérieure en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations unies et des acteurs de premier plan de la société civile.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

8. Le nombre de jeunes dans le monde est en augmentation: le monde compte aujourd'hui 1,8 milliard d'enfants et de jeunes (de 15 à 24 ans), ils seront 72 millions de plus d'ici [2025].
9. L'Union européenne compte actuellement 88,9 millions de jeunes (2016)².
10. La "Participation" et "Les jeunes dans le monde", entre autres domaines, sont deux domaines d'action prioritaires du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le champ de la politique de la jeunesse (2010-2018).

¹ Doc. 6952/17

11. Les priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité² qui figurent dans la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies sont pertinentes tant au niveau mondial qu'au niveau européen. L'Europe est l'une des régions du monde les plus sûres. Néanmoins, des problèmes structurels, tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la traite des êtres humains, les possibilités d'emploi limitées et la marginalisation, qui touchent les jeunes dans l'Union européenne, ainsi que la menace croissante d'une radicalisation violente, mettent à mal l'idée selon laquelle l'Europe est un continent sûr et pacifique.
12. Les jeunes doivent être reconnus comme des acteurs essentiels de la construction de la démocratie, de la création d'un discours de paix, de la cohésion sociale et de la promotion des valeurs européennes. Il est important de mobiliser et de reconnaître les jeunes et les acteurs du domaine de la jeunesse en tant qu'alliés essentiels pour développer la résilience nécessaire pour lutter contre ces problèmes, préserver la paix et prévenir la violence, et œuvrer en faveur d'une société inclusive et pacifique. Dans ce contexte, l'animation socio-éducative peut contribuer dans une large mesure à mettre en avant le potentiel des jeunes à jouer un rôle positif dans l'édification d'une société sûre, solidaire et pacifique.

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

13. Aujourd'hui dans le monde, plus de 600 millions de jeunes vivent dans des conditions précaires et dans des zones de conflit³. Ils font partie des personnes les plus touchées par les formes multiples, et souvent intrinsèquement liées, de la violence - depuis les actes de violence mineurs jusqu'à la criminalité organisée et les attaques terroristes résultant d'un extrémisme violent - qui frappent nos communautés, et dont ils subissent les conséquences, à la fois majeures et durables, sur le plan humain, social et économique. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui leur offrent la possibilité de développer leur résilience et qui contribuent à leur intégration dans la société.

² Programme des Nations unies pour le développement, Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017: Autonomisation des jeunes pour un avenir durable (New York, 2014).

³ Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

14. De nombreux pays européens ont connu récemment un taux élevé de chômage des jeunes ainsi que des problèmes liés à l'exclusion sociale. En conséquence, des groupes de jeunes se dirigent de plus en plus vers des exutoires que sont par exemple les expressions négatives du populisme, la propagande, les discours de haine et la xénophobie, et qui sont susceptibles de conduire à un extrémisme violent, portant atteinte à notre identité multiculturelle d'Européens. Il est donc essentiel d'encourager les jeunes à saisir les occasions nouvelles qui se présentent, dans les domaines des nouvelles technologies et de la numérisation notamment, et à relever de nouveaux défis, tels que la désinformation et la mondialisation.
15. Il faut absolument garder à l'esprit que la jeunesse, la paix et la sécurité ne sont pas uniquement des priorités mondiales, mais que ce sont aussi des priorités européennes. En général, les jeunes ont une vision globale du maintien de la paix. Ils ont donc un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les différents types de violences, de discriminations et d'injustices dont ils sont victimes, notamment les violences intrafamiliales, les violences sexistes, la propagande, toutes les formes de harcèlement, les mariages précoces et les mariages forcés, la discrimination ethnique et le manque de respect, en recourant à différents moyens tels que le dialogue interculturel par la mobilité, l'animation socio-éducative, le volontariat et l'apprentissage non formel et informel.
16. Les jeunes sont de précieux innovateurs et moteurs du changement et il convient de soutenir et de solliciter activement leurs contributions et de considérer celles-ci comme essentielles à l'édification d'une société pacifique et à la promotion d'une gouvernance démocratique. De plus, la participation des jeunes favorise l'engagement civique et la citoyenneté active. En outre, l'éducation à la citoyenneté démocratique, qui comprend la citoyenneté numérique, l'éducation aux droits de l'homme, la sensibilisation à la paix et le développement de l'esprit critique, jouent un rôle clé dans leur développement. Dans ce contexte, la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe peut constituer un atout majeur.

SOULIGNANT CE QUI SUIVIT:

17. La mobilité des jeunes est indispensable pour échanger des idées, étendre l'innovation, s'attaquer au chômage et aux problèmes sociaux, établir des relations étroites entre les gens, contribuer au développement personnel, encourager l'acquisition de compétences non techniques et de compétences transversales, ainsi que pour promouvoir les compétences interculturelles et lutter contre les préjugés et la discrimination. Il convient donc de la promouvoir afin de façonner une société inclusive, solidaire et sûre pour tous.
18. L'animation socio-éducative et l'apprentissage non formel et informel ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la marginalisation et la radicalisation des jeunes. En outre, l'animation socio-éducative contribue à lutter contre la marginalisation et la radicalisation des jeunes et permet à ces derniers de mieux comprendre les droits de l'homme et les valeurs démocratiques dans la pratique.
19. Il est très important de développer et de promouvoir encore la coopération internationale de tous les acteurs, y compris des jeunes, des animateurs socio-éducatifs, des responsables d'organisations de jeunesse et des mouvements de jeunesse de l'Union européenne et au-delà, étant donné qu'elle contribue à instaurer la confiance et à façonner les relations futures, en Europe et à l'étranger.

INSISTE SUR LES DOMAINES D'ACTION SUIVANTS:

A. Coopération transsectorielle fondée sur des méthodes innovantes de communication, le partage des bonnes pratiques et un dialogue effectif

20. Les priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité se retrouvent dans la politique intérieure et la politique extérieure de l'Union européenne visant à promouvoir le développement durable, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. L'optimisation des synergies et la mise en cohérence des réponses politiques aux problèmes qui relèvent des politiques intérieure et extérieure de l'Union européenne ne pourront se faire que dans le cadre d'un effort conjoint de nombreux acteurs différents.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LES ÉTATS MEMBRES,
LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION
EXTÉRIEURE, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

21. Promouvoir la coopération transsectorielle fondée sur des méthodes innovantes de communication, le partage des bonnes pratiques et un dialogue effectif entre le secteur de la jeunesse, les différents domaines d'action et les autorités compétentes afin qu'elles considèrent les jeunes, les mouvements de jeunesse et les organisations qui travaillent avec les jeunes comme des partenaires utiles et qu'elles envisagent de les faire participer au renforcement de la résilience de la société et de chaque État et à la construction d'une société solidaire.
22. Mobiliser l'expertise, promouvoir l'innovation et approfondir les partenariats entre les acteurs que sont les institutions de l'Union européenne, les États membres, la société civile, les jeunes et les acteurs du secteur de la jeunesse et au-delà en renforçant le rôle des jeunes dans le maintien de la paix.

Promouvoir le dialogue, la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs clés dans le cadre des priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, en mettant davantage l'accent sur le volet "Coopération internationale" du programme Erasmus+ et d'autres mécanismes d'échange de bonnes pratiques. Ceci devrait également mobiliser les jeunes et créer un lien entre les autorités décisionnelles, les mouvements de jeunesse et l'animation socio-éducative qui œuvrent pour préserver la paix et édifier une société solidaire et harmonieuse.

B. Vers l'objectif de sociétés solidaires et harmonieuses: progresser à l'aide d'une démarche fondée sur des faits

23. À l'heure où l'Europe cherche à lutter contre le discours de haine et à faire reculer la violence sous toutes ses formes, il importe de développer un discours de paix qui mette en avant les valeurs communes⁴ de l'Union européenne que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

⁴ Voir l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

24. Encourager, évaluer et mettre en valeur les bonnes pratiques concernant le rôle des jeunes pour le maintien de la paix et la prévention de la violence, comme source de production de connaissances et outil précieux pour modifier les "discours négatifs" à propos des jeunes. Des résultats qualitatifs et des exemples concrets des contributions des jeunes à la paix et la solidarité devraient être recensés et recueillis de manière systématique en Europe, notamment en coopération avec les États membres dans le cadre du Youth Wiki.

C. Assurer une participation active et utile de la jeunesse à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives

25. Une participation active et égale (soutenue par un renforcement des capacités) des jeunes, en particulier les jeunes moins favorisés, à tous les niveaux de la vie civile et politique est une condition essentielle à l'édification de sociétés pacifiques, solidaires et égalitaires. Il importe aussi d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale, qui conduisent à ce que des jeunes soient marginalisés.
26. Il est de plus en plus admis que les jeunes sont des acteurs du changement au bénéfice de la prévention des conflits, en promouvant l'inclusion et la justice sociale et en préservant la paix. Promouvoir la paix et la stabilité nécessite un partenariat global entre toutes les parties prenantes; les jeunes et les organisations dédiées à la jeunesse ont un rôle essentiel à cet égard. L'animation socio-éducative a également un rôle important à jouer afin de forger la paix et d'encourager la solidarité.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LES ÉTATS MEMBRES, LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

27. Faire en sorte que les jeunes aient davantage de possibilités de participer utilement au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité à tous les niveaux, lorsque c'est possible, dans le cadre de mécanismes participatifs.
28. Faciliter l'accès des jeunes, des mouvements de jeunesse et des autres parties prenantes aux données et connaissances résultant des études et recherches récentes sur la participation de la jeunesse à la vie démocratique en Europe.
29. Encourager la participation active des jeunes à la société, y compris des jeunes moins favorisés, ainsi que la mobilité transfrontière et les contacts interpersonnels, facilitant ainsi le brassage d'idées et la diffusion de l'innovation dans le cadre des programmes en place et à venir.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE À:

30. Faire progresser l'action de l'Union européenne au regard des priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité ainsi que les actions essentielles à l'échelle interrégionale⁵, en partenariat avec les Nations unies et d'autres organisations internationales, notamment par l'élaboration progressive d'un partenariat stratégique Union européenne-Nations unies sur la place de la jeunesse dans la consolidation de la paix.

⁵ L'initiative "Youth Track" du 5^e Sommet Union africaine-Union européenne et les initiatives "Young Mediterranean Voices".

D. Maintenir et encourager le dialogue interculturel entre les jeunes en Europe et au-delà

31. Le dialogue interculturel a de multiples fonctions et peut être reconnu comme un facteur de paix et de sécurité dans l'Union européenne et dans les pays voisins. En prenant part au dialogue interculturel, les jeunes s'ouvrent à diverses occasions d'affirmer leur place, de faire progresser les processus de réconciliation et de faire reculer les préjugés, les incompréhensions et les discriminations au sein de différents groupes, ainsi que de lutter contre le discours de haine et l'extrémisme violent dans une démarche fondée sur les droits de l'homme.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LES ÉTATS MEMBRES, LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

32. Soutenir la coopération internationale en matière de jeunesse, le dialogue et la compréhension mutuelle entre les jeunes, les animateurs socio-éducatifs, les responsables d'organisations de jeunesse et les mouvements de jeunesse⁶ ainsi que les organisations dédiées à la jeunesse, de l'Union européenne et au-delà, ce qui constitue un moyen important de consolider la citoyenneté européenne et les processus de démocratisation.

⁶ On entend par "organisations de jeunesse" les organisations de la société civile dont les organes de coordination sont constitués essentiellement de jeunes. On entend par "mouvements de jeunesse" les organisations de la société civile qui fournissent des services destinés aux jeunes mais dont les organes de coordination ne sont pas constitués exclusivement de jeunes.

E. Construire la résilience et l'esprit critique par l'apprentissage non formel et informel et l'approche entre pairs

33. La connaissance et la compréhension que les jeunes ont des valeurs communes de l'Union européenne⁷ telles que la démocratie, l'égalité, les droits de l'homme, la solidarité, la citoyenneté et la diversité devraient être soutenues, de même que leur éducation aux médias et à l'information. Ils peuvent ainsi développer leur esprit critique et être mieux avertis et informés des moyens utilisés par les groupes extrémistes violents pour déformer et exploiter l'information à des fins de propagande.
34. Comme cela a été convenu et énoncé au sein du Conseil de l'Europe, l'*éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme* sont étroitement liées et se confortent mutuellement⁸. Cette méthode d'éducation et de formation non formelle est un instrument qui met essentiellement l'accent sur la promotion des droits et des responsabilités démocratiques et de la participation active, en relation avec les aspects civiques, politiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels de la société.

DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL INVITE LES ÉTATS MEMBRES, LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

35. Envisager de promouvoir et de renforcer, lorsqu'il y a lieu de le faire, le concept de "l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme"¹⁰, qui pourrait être mis en œuvre dans des environnements d'apprentissage formel et non formel et selon une approche entre pairs, dans le respect de la subsidiarité et de la liberté éducative.
36. Renforcer encore la coopération avec le Conseil de l'Europe au sein de l'accord de partenariat.

⁷ Voir l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

⁸ Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (adoptée dans le cadre de la Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres)

En adoptant ces conclusions, le Conseil RAPPELLE en particulier les éléments suivants:

1. La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, l'accent étant mis en particulier sur la résilience
2. Le consensus européen pour le développement / les conclusions du Conseil européen sur le développement durable (2016).
3. L'approche globale de l'UE sur les questions de genre, la paix et la sécurité.
4. Les lignes directrices révisées pour la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes (9640/16 et 14276/16).
5. Les conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles, propices à une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle (9624/17).
6. Les conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène (9640/16)
7. Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019) de 2015
8. La réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 12 février 2015, lors de laquelle les membres du Conseil européen ont appelé de leurs vœux une approche globale, et notamment des initiatives en matière d'intégration sociale, entre autres, lesquelles revêtent une grande importance dans la prévention de la radicalisation violente.
9. La déclaration que les ministres de l'éducation de l'UE ont adoptée lors de la réunion informelle tenue le 17 mars 2015 à Paris, dans laquelle ils ont fourni des orientations sur la manière de coopérer au niveau européen. et ont mis en évidence l'importance que revêtent les efforts visant à prévenir et combattre la marginalisation, l'intolérance, le racisme et la radicalisation, à promouvoir la citoyenneté des jeunes et à préserver un cadre d'égalité des chances pour tous.
10. Les conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée du 17 juin 2015, où les questions spécifiques du désengagement, de la réhabilitation, et de la déradicalisation ou de la lutte contre la radicalisation sont considérées comme des thèmes d'action prioritaires pour les années à venir (doc. 9416/15).

11. Le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018, qui met notamment l'accent sur le renforcement de l'inclusion sociale de tous les jeunes, en tenant compte des valeurs essentielles de l'Europe, et du rôle du travail socio-éducatif dans le monde numérique et non numérique.
12. Le rapport conjoint de l'UE sur la jeunesse 2015, établi par le Conseil et la Commission, qui porte sur "la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)", et qui souligne que les jeunes devraient avoir la possibilité de grandir dans des sociétés inclusives et pluralistes, fondées sur les valeurs démocratiques européennes. Le rapport conjoint de l'UE sur la jeunesse explique également qu'il est nécessaire de responsabiliser davantage encore les jeunes de tous horizons, en particulier ceux qui sont menacés d'exclusion.
13. La coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'accord de partenariat.
14. Le programme européen en matière de sécurité, du 28 avril 2015, dans lequel la Commission considère que la participation des jeunes constitue un facteur essentiel pour prévenir la radicalisation en promouvant les valeurs européennes et en favorisant l'intégration sociale, et où elle fait également référence au réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR), un réseau à l'échelle de l'UE qui permet l'échange d'expériences et de pratiques contribuant à la détection précoce de la radicalisation et à la conception de stratégies de prévention et de désengagement à l'échelon local.
15. La résolution du Parlement européen du 25 novembre 2015 sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes.
16. La résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.
17. 125^e session du Comité des ministres - Le Plan d'action du Comité des ministres (Bruxelles, 19 mai 2015), CM(2015)74 final, intitulé "Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme", et le Plan d'action des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent.
18. Les Principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix du Groupe de travail interinstitutions sur la jeunesse et la consolidation de la paix